

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**VENDREDI 30 JANVIER 2015**

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - B. SAUVAGE - P. VALLI - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - B. FOLLEY - C. CLEMENCELLE - L. PORTA

Absents excusés : JM. JAVAUX (pouvoir à TARY C.) - L. L'HERITIER (pouvoir à HAAZ ML.)

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## **I Communication**

Réunions de Janvier :

12/01 : Conseil d'administration de la Réserve Naturelle du Sabot

28/01 : Réunion du personnel communal avec la MNT

30/01 : Commission Micro-crèche

Le Maire annonce qu'il recevra les nouveaux habitants le 17 février, et qu'une réunion de quartier est prévue en Mairie le 13 mars à 20h pour les habitants du secteur du Clos Martin. Les adjoints développeront ensuite les actions pour lesquelles ils ont délégué.

## **II Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs EAU et COMMUNE 2015**

En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars 2015, le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement en EAU pour un montant de 6 806.70 euros et pour la COMMUNE d'un montant de 2 226.82 euros.

Vote : 15 pour

## **III Renforcement d'une conduite - Impasse Bel Air**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire du renforcement d'une conduite d'eau Impasse Bel Air.

Le conseil municipal décide de solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Général et de s'engager à ne commencer les travaux qu'après accord de subvention.

Vote : 15 pour

## **IV Adhésion au service de Médecine préventive du CDG 70**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le CDG 70 la convention modifiant les tarifs du service de médecine préventive et décide d'adhérer à ce dispositif.

Vote : 14 pour - 1 ne participe pas au vote

## **V Convention avec le SYTEVOM pour la mise à disposition d'un broyeur et de son local de stockage**

Le SYTEVOM propose de mettre à disposition de la Commune de Frotey-lès-Vesoul un broyeur pour favoriser le recyclage des déchets végétaux et réduire l'usage des pesticides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SYTEVOM pour définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du broyeur.

Vote : 14 pour - 1 ne participe pas au vote

#### **VI Détermination des ratios d'avancement de grade**

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux d'avancement à 100% pour tous les cadres d'emploi de la collectivité.

Vote : 15 Pour

#### **VII Rétrocession d'une concession**

Le Maire donne lecture de deux demandes de rétrocession d'une concession à la commune. Après délibération, le Conseil municipal autorise la rétrocession et charge le Maire d'effectuer les régularisations administratives

Vote : 15 Pour

#### **VIII Entretien des aménagements de sécurité route de Colombe**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de Haute-Saône pour l'entretien d'un plateau surélevé situé sur la route de Colombe à Frotey-lès-Vesoul.

Vote : 15 Pour

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 2 Février 2015.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

